

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION - (N° 1679)

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par
M. de Fournas

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.